

Trois cents nouveaux emplois pour l'aide à la jeunesse

Longtemps sous-financée, l'aide à la jeunesse devient une priorité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci a débloqué 11,3 millions pour le secteur dans son budget 2017, ce qui fait de l'aide à la jeunesse la compétence la plus refinancée de l'exercice budgétaire. Le ministre de tutelle Rachid Madrane (PS), qui plaide depuis longtemps pour des moyens supplémentaires, s'en réjouit : « *J'ai toujours dit que je ne pouvais pas accepter que l'austérité nous oblige à mettre en danger des enfants dont nous avons la responsabilité.* »

Ce refinancement aidera à créer deux centres d'accueil pour les « bébés parqués », ces très jeunes enfants retirés à leur famille qui se retrouvent à l'hôpital faute de places dans les structures adaptées. Un autre centre sera créé pour les jeunes réputés « incasables », des adolescents qui relèvent à la fois de la psychiatrie et de l'aide à la jeunesse. Deux services de placement en famille d'accueil d'urgence supplémentaires devraient aussi voir le jour. Ces différents projets devraient générer 300 emplois, dont 230 dans le secteur subventionné. ■

300 jobs pour l'aide à la jeunesse

JEUNESSE 11 millions d'euros ont été débloqués par la Fédération

- L'aide à la jeunesse devient une priorité.
- Deux centres vont être créés pour accueillir les « bébés parqués » et 100 nouvelles places en institutions ouvriront.

Un jeune homme retrouvé mort de faim en Flandre. Des statistiques de pauvreté infantile effarantes (un enfant bruxellois sur trois est concerné). Quelques dizaines de jeunes radicalisés qui sont tentés de rejoindre la Syrie... ou en reviennent. C'est peu dire que l'actualité charge toujours plus la barque de l'aide à la jeunesse, un secteur sous-financé de longue date.

L'urgence de ces situations a convaincu le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de faire de l'aide à la jeunesse sa priorité. Ainsi, le budget 2017 de la Fédération, bouclé la semaine dernière, a débloqué 11,3 millions d'euros pour ce secteur, ce qui en fait la compétence la plus refinancée de l'exercice budgétaire. Le ministre Rachid Madrane se dit très reconnaissant vis-à-vis de ses collègues de gouvernement, connaissant le contexte budgétaire difficile : « *Mais j'ai toujours dit que je ne pouvais pas accepter que l'austé-*

rité nous oblige à mettre en danger des enfants dont nous avons la responsabilité. » Le Soir a pu consulter le détail de l'attribution de ces nouveaux moyens.

Les « bébés parqués »

Une des premières urgences auxquelles entendait répondre le ministre concerne les « bébés parqués ». Chaque année, quelque 145 très jeunes enfants (de 0 à 6 ans) doivent être retirés d'urgence de leur famille et finissent hébergés à l'hôpital, faute de places dans des structures adaptées. En février dernier, le ministre avait obtenu la première estimation chiffrée du phénomène et la Commission de l'aide à la jeunesse avait déposé une résolution, portée par le CDH et appuyée par tous les partis, y compris le MR. Le ministre entend donc répondre à cette problématique par la création de deux centres d'accueil d'urgence qui pourraient prendre en charge 150 enfants par an, le temps de trouver une solution pérenne. Cent nouvelles places en institution (SAAE, « services d'accueil et d'aide éducative ») seront aussi créées, dont cinquante pour les jeunes enfants (et 50 pour des ados). Afin de régler cette question des bébés parqués, la ministre de la Petite Enfance, Alda Greoli débloque, elle aussi,

3,5 millions d'euros afin d'ouvrir des places en pouponnières et en crèches. « *Au total, cela fait 7 millions pour éradiquer totalement ce problème qui traîne depuis quinze ans !* », souligne le ministre.

D'autres défis sont aussi dans le viseur. Ainsi ces jeunes qu'on nomme « incasables », à savoir des ados qui relèvent à la fois de la psychiatrie et de l'aide à la jeunesse. Un centre d'accueil spécialisé, d'une quinzaine de places, sera aussi créé. Afin de désengorger les structures d'accueil et d'hébergement, une partie du budget sera affectée à 120 prises en charge supplémentaires par les services qui accompagnent de près les jeunes dans leur milieu de vie. Deux services de placement en famille d'accueil d'urgence supplémentaires devraient aussi voir le jour, et cinq services de parrainage seront renforcés. Au total, ce n'est pas moins de 300 emplois qui seront créés, soit environ 230 dans le secteur subventionné et 60 dans les SAJ et SPJ.

Bien sûr, il faut désormais lancer une série d'appels à projets, négocier avec les Régions, construire ou rénover des bâtiments. Mais le ministre vise bien certaines concrétisations (engagements, nouveaux centres, etc.) au cours de l'année 2017. Si Rachid Madrane se réjouit de ce

« *premier refinancement d'ampleur en 25 ans* », il insiste : « *Ce n'est que le début. Le secteur devra encore être refinancé pendant des années. C'est un enjeu sociétal capital : que fait-on avec nos enfants qui ont le moins de chances de se construire un avenir serein parce qu'ils évoluent dans un environnement problématique ? Il ne faut pas croire que onze millions seront suffisants.* » ■

ELODIE BLOGIE

DÉLINQUANCE

Suivi des radicalisés

En ce qui concerne la problématique de la radicalisation violente, le personnel d'une série de services sera aussi revu à la hausse. Les services d'accompagnement post-institutionnel (API) seront particulièrement soutenus. Actuellement, pour 246 jeunes en IPPJ, seuls 117 suivis sont possibles. Ce qui signifie que les autres jeunes qui sortent d'IPPJ ne font l'objet d'aucun accompagnement. « *Aujourd'hui, tous les gamins radicalisés sont suivis. Je veux qu'une sorte de mentorat se mette en place à la sortie : la société sanctionne le jeune, mais elle va aussi l'accompagner à la sortie.* » A terme, le ministre voudrait rendre les suivis post-institutionnels obligatoires.

E.B.L.